

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 05 octobre 2011

L'an deux mille onze

et le 05 octobre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M.
PETITJEAN Daniel - Mme HENRY Mireille – Mme GILLES
Christine - ADJOINTS

Mme DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian -
TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM.
BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ
Jeanine – de CHAZERON FELICI Nathalie - Melles AMBROSIO
Angélique – ARROUCHE Mounia - M. POOS Julien - Mmes
CUCCIA Andrée – M. BONO Guy - MICHEL Françoise – MM.
SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS
MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LAUFRAY
Olga - MM. BERNOT Georges - TOSI Michel – Mmes BOUYA
Corine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David

ABSENT EXCUSE : M. BERTON Christian -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire
de séance.

**N° 79/11 - Fonds Régional d'acquisition de livres 2012 - Demande de subvention auprès
du Conseil Régional**

Mme DELENAT précise que chaque année, la médiathèque dispose d'un budget pour
l'acquisition de documents afin de renouveler régulièrement l'offre d'ouvrages mis à
disposition des usagers.

Le budget consacré à ces acquisitions peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Régional de 60% du montant H.T. (plafonnée à 5000 €), dans le cadre du Fonds Régional d'acquisition de livres – année 2012.

En conséquence, Mme DELENAT demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. Le Maire à solliciter de M. Le Président du Conseil Régional, une aide financière conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
. Coût de l'opération	10 500	. Subvention C. Régional	5 000
		. Autofinancement	5 500
	-----		-----
TOTAL	10 500		10 500

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 05 octobre 2011.

LE MAIRE

